

doc
CA1
EA
O61
EXF
1993 June
22

DOCS
CA1 EA O61 EXF
1993 June 22
Departmental organization charts =
Organigrammes du Ministere
43229460



Extern

International Trade Canada



Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada

Canada

Le 22 juin 1993

Chers collègues:

Nous avons le plaisir de vous informer aujourd'hui de certains changements à l'organisation du Ministère visant à mieux concentrer ses activités sur les fonctions centrales que sont la politique étrangère, la politique commerciale, le développement du commerce et les services consulaires. Ils manifestent une fois de plus notre détermination à rendre le Service extérieur et le Ministère plus aptes à répondre efficacement à l'évolution de la situation au pays comme à l'étranger.

Comme vous le savez, nous encourageons depuis quelques années la discussion sur le nouveau rôle que doit assumer le Ministère et le Service extérieur. Les discussions résumées dans le document de Brockville (La gestion de l'avenir) portent en partie sur ce sujet. Cependant, nous ne nous sommes pas bornés à débattre de la question, nous avons également pris des mesures concrètes. En ce qui concerne le personnel, nous travaillons à la mise en oeuvre de la conversion au groupe GE, à la restructuration du groupe FS et à la création d'une nouvelle filière gestion/affaires consulaires. Nous avons mis sur pied un nouveau centre de formation, l'Institut canadien du Service extérieur, et travaillons depuis un certain temps à la mise en place de nouvelles technologies destinées à tout le Ministère, à savoir SIGNET, MITNET et les services d'information améliorés de la bibliothèque.

Les mesures que nous prenons aujourd'hui vont nous permettre de créer des structures plus simples et plus efficaces pour nos fonctions de développement du commerce, de politique commerciale et économique et de formulation des politiques en général.

Le Secteur de la promotion du commerce international (anciennement Secteur de l'expansion du commerce) pourra mieux répondre aux besoins du secteur privé grâce à l'intégration des fonctions de planification et de consultation au sein du Secteur. Ce dernier aura une plus grande capacité à élaborer des instruments commerciaux - qui devront aider les entreprises canadiennes à grandir sur les marchés internationaux - et à établir des priorités.

Le Secteur de la politique commerciale et une partie de la Direction générale de la politique commerciale et économique des États-Unis seront fusionnés pour former le nouveau Secteur de la politique économique et commerciale, où seront regroupées politique commerciale et politique économique. Ce nouveau Secteur appuiera les fonctions de gestion des relations commerciales des secteurs géographiques. Le Secteur des États-Unis, quant à lui, continuera d'assurer la gestion courante des relations commerciales avec les États-Unis. Des rapports hiérarchiques souples permettront de tirer le plus grand avantage possible des changements apportés.

Le Groupe de la planification des politiques et certains éléments de la Direction générale de l'analyse extérieure seront réunis en un nouveau Groupe des politiques, qui aura plus de poids. Nous pourrons ainsi traiter plus facilement des questions dès qu'elles se poseront et nous serons mieux équipés pour fournir des conseils relativement aux politiques au sein de l'administration publique et pour servir nos clients à l'intérieur et à l'extérieur de celle-ci. L'ajout d'analystes au Centre des opérations et l'intégration du Centre à la nouvelle Direction générale de la sécurité et du renseignement augmentera de beaucoup la capacité du Ministère à prévoir les crises et à y répondre. Nous intégrerons aussi le Service de la correspondance ministérielle au Secteur des communications et de la culture.

Ces changements organisationnels présentent des avantages considérables, et nous croyons qu'ils causeront un minimum de dérangement aux entités concernées. Nous sommes également déterminés à ce qu'ils suscitent le moins de dérangement possible pour les employés; dans beaucoup de cas, ces derniers continueront simplement d'accomplir les mêmes tâches au sein de la nouvelle organisation. Un réaménagement des effectifs qui touchera certains employés non permutants sera cependant inévitable, et le programme d'affectation du personnel permutant sera adapté. Nous discutons actuellement avec les employés touchés.

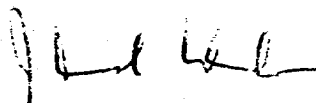
Nous pouvons maintenant vous faire savoir qui dirigera les secteurs réaménagés et le Groupe des politiques. M. John Weekes sera SMA principal pour les États-Unis et coordonnateur de l'ALE (UGB), tout en continuant d'exercer ses fonctions de négociateur-en-chef de l'ALENA; M. Barry Carin sera SMA du Secteur de la politique économique et commerciale (EFB); M. Brian Schumacher sera SMA du Secteur de la promotion du commerce international (TFB); et M. George Haynal sera chef du Groupe des politiques (CPB). Les nominations prennent effet le 1^{er} août 1993. M. Len Legault (UGB) et M^{me} Anne Leahy (CPD) seront affectés à de nouvelles fonctions diplomatiques.

Au cours des prochains mois, nous travaillerons à la mise en oeuvre des changements. Pendant ce temps, les directions des secteurs concernés tiendront, au besoin, des séances d'orientation ou d'information à l'intention des employés.

Nous comptons sur votre appui pour que ces changements se fassent sans heurts et pour que le Ministère continue de jouer un rôle efficace et prépondérant en cette difficile période d'adaptation. Nous sommes convaincus que vous partagez notre détermination à rendre le travail à AECEC plus gratifiant et la contribution du Ministère aux affaires publiques nationales et internationales, plus utile.

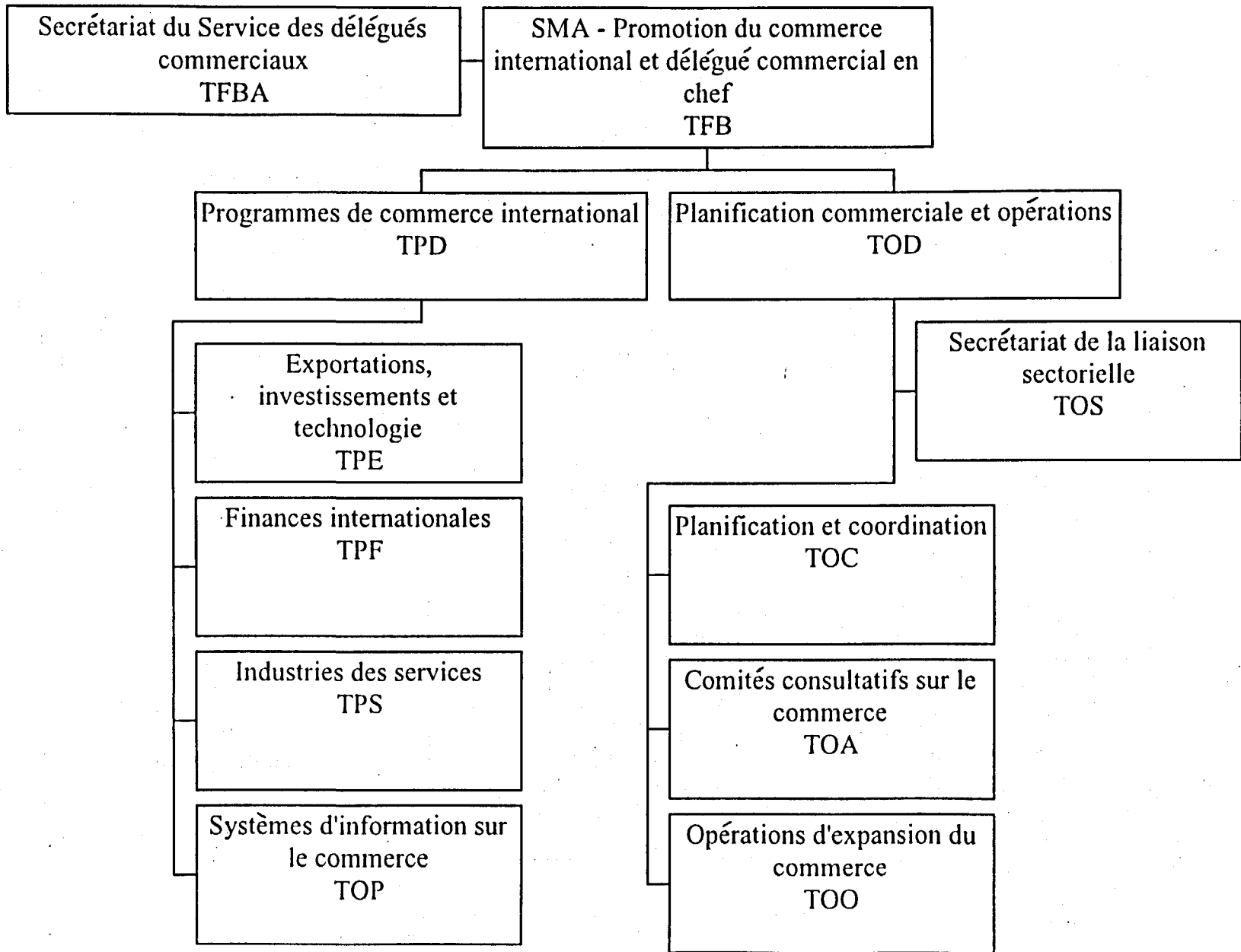


R. Allen Kilpatrick

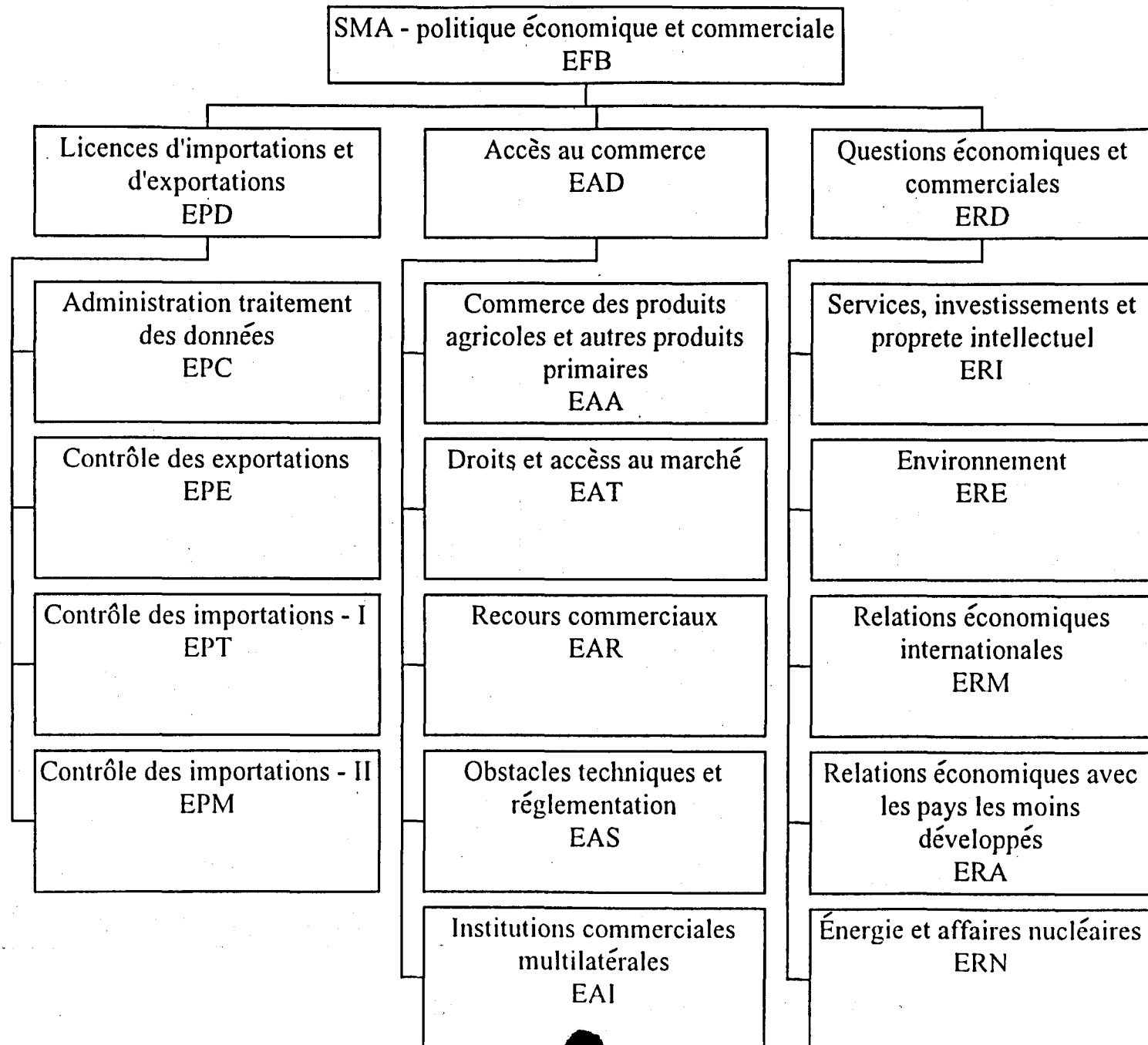


J.R. Morden

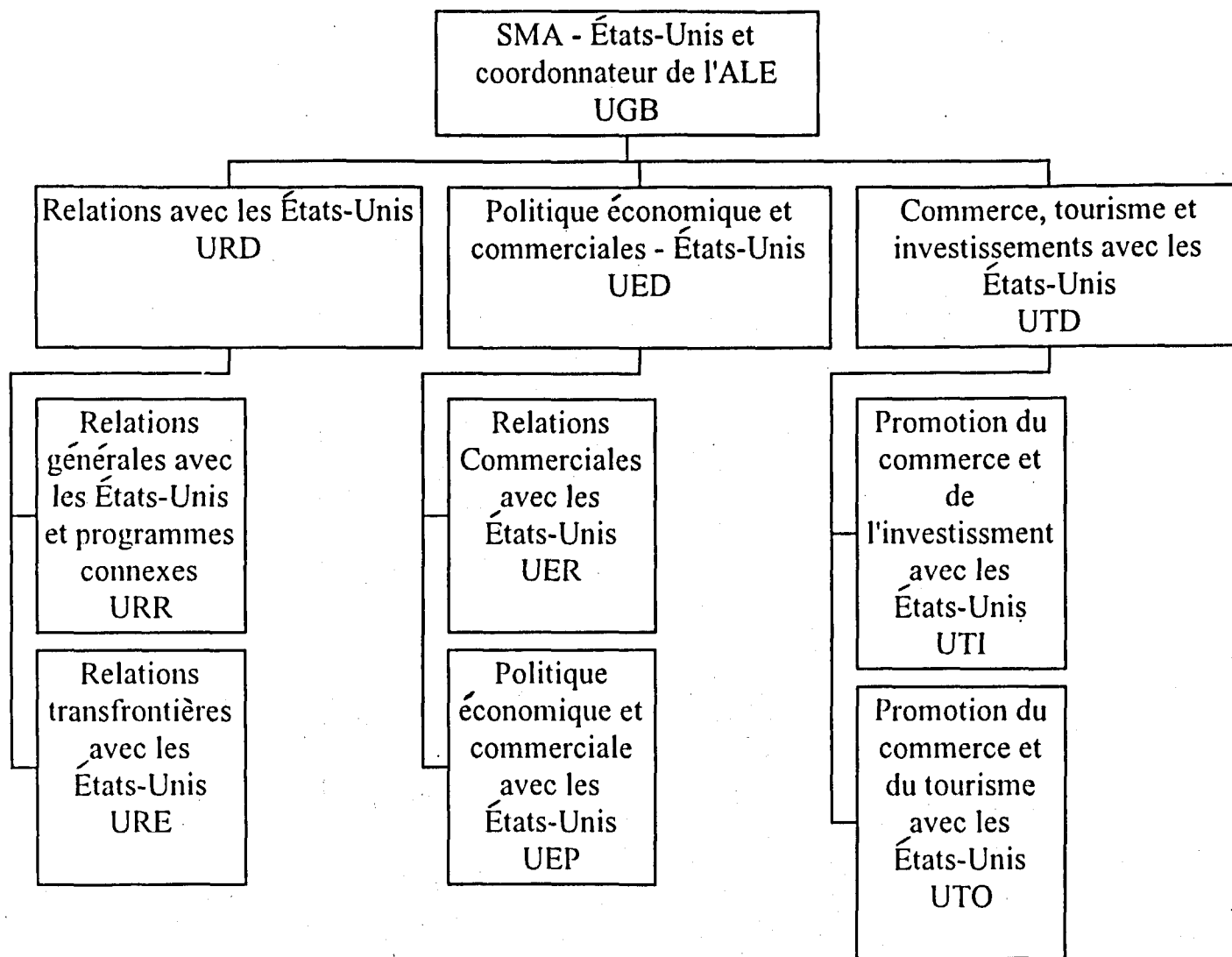
Secteur de la promotion du commerce international



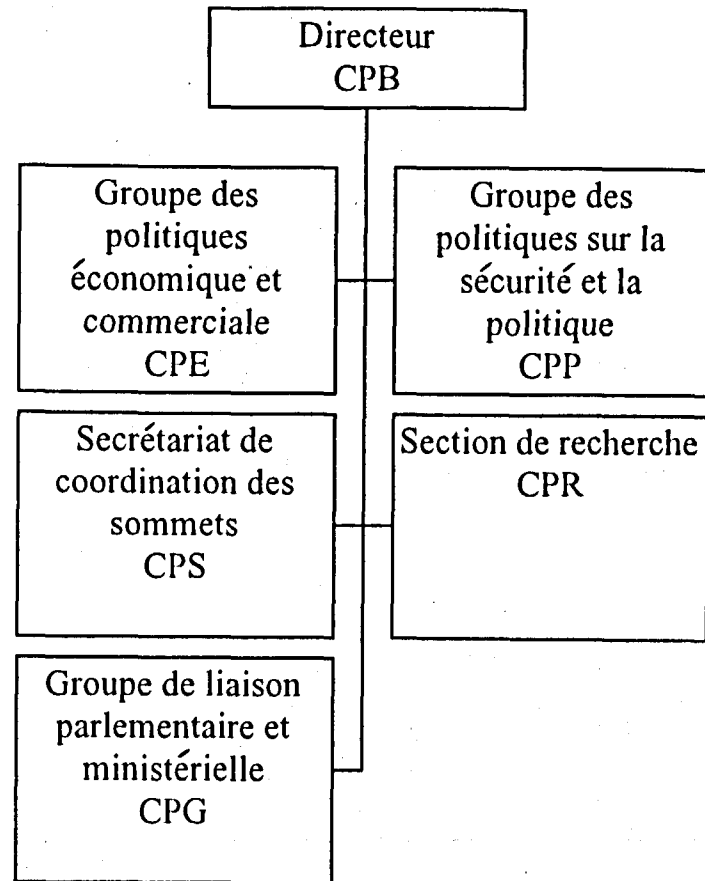
Secteur de la politique économique et commerciale



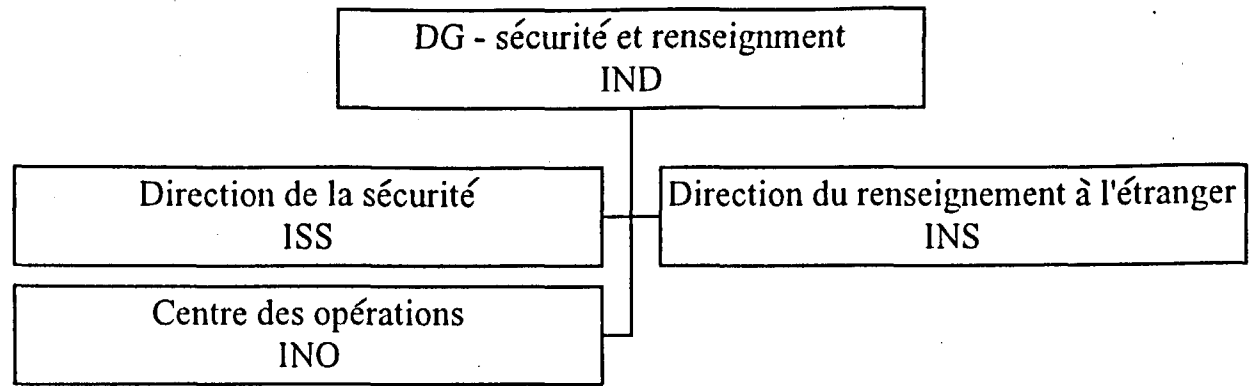
Secteur des États-Unis



Groupe des politiques



Direction générale de la sécurité et du renseignement



RÉORGANISATION DU MINISTÈRE

QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1. Quel est le but de cet exercice?

R1. Il fait partie de nos efforts permanents pour rendre AECEC davantage indispensable et efficace. Les changements envisagés nous permettront de mieux centrer nos activités et de nous acquitter plus efficacement de nos responsabilités nationales et internationales. Cette réorganisation se fonde sur d'autres changements récents, grâce auxquels le Ministère est en mesure d'exécuter plus efficacement ses fonctions principales de politique étrangère, de politique commerciale, de promotion du commerce et de services consulaires.

Sur le plan du commerce, la réorganisation vise à créer des liens plus efficaces entre la politique commerciale et la politique économique et à mieux centrer notre programme d'expansion du commerce. Pour ce qui est de la recherche et de l'analyse, les mesures prises augmenteront la compétence du Ministère tout en lui permettant de faire des recherches et des analyses plus approfondies.

Q2. Les mesures dont il est question permettront-elles au Ministère de faire des économies?

R2. Ces changements ne sont pas motivés par la volonté d'économiser des ressources.

Q3. Y aura-t-il compressions d'effectifs? Si oui, combien?

R3. Certains postes seront abolis. Toutefois, certaines des compressions seront compensées par la création de nouveaux postes. Le récent exercice de réduction des effectifs portait exclusivement sur des postes de permutants à l'étranger, mais les nouvelles mesures adoptées entraîneront la suppression de postes de permutants et de non-permutants. Nous ignorons encore les chiffres précis, car, dans certains cas, la composition exacte des nouvelles directions n'est pas encore arrêtée. Les répercussions sur le personnel devraient être connues d'ici la fin juin.

Q4. Qu'advient-il des employés dont le poste est supprimé? Sont-ils protégés par la Directive sur le réaménagement des effectifs?

R4. Employés permutants : la suppression de leur poste entraîne leur réaffectation. La Directive ne s'applique pas à leur cas et, par conséquent, aucune indemnité forfaitaire ne pourra leur être versée.

Employés non permutants : les employés non permutants nommés pour une période indéterminée dont le poste est supprimé pourront se prévaloir de la protection et des avantages prévus par la Directive sur le réaménagement des effectifs. En vertu de celle-ci, les employés excédentaires peuvent poursuivre leur carrière ou démissionner et toucher une indemnité forfaitaire. Les employés nommés pour une période indéterminée ne seront pas mis à pied, à moins qu'ils ne rejettent une offre d'emploi raisonnable.

Q5. Qu'advient-il des employés non permutants des directions touchées?

R5. Chaque employé sera informé en personne de la suppression de son poste. Beaucoup l'ont déjà été et d'autres le seront dès que les décisions finales seront prises. Un spécialiste du personnel d'APSO communiquera avec les personnes dont le poste est supprimé pour les informer de toutes les possibilités offertes par la Directive. Les employés doivent continuer de se présenter au travail après l'annonce des changements. Il importe de comprendre que personne n'est excédentaire avant d'avoir reçu un avis écrit. La Directive prévoit des mesures de protection pour les employés excédentaires.

Q6. Comment les mesures prises amélioreront-elles l'efficacité du Ministère et la qualité des services qu'il offre au gouvernement et au public?

R6. Les structures ministérielles relatives au commerce seront rationalisées. L'intégration des fonctions de planification et de consultation dans le nouveau Secteur de la promotion du commerce international permettra à celui-ci de mieux répondre aux besoins du secteur privé. Il sera plus en mesure de mettre au point des outils commerciaux - pour aider les entreprises canadiennes à conquérir de nouveaux marchés partout dans le monde - et de fixer des priorités. Le fait que la politique commerciale relèvera dorénavant du nouveau Secteur de la politique économique et commerciale élargi permettra de concentrer ses deux volets au sein d'un même service. Grâce à ces changements, la gestion des dossiers concernant le commerce extérieur et les accords internationaux (p. ex. ALENA, GATT) sera améliorée, tout comme la qualité des services, grâce à la concentration au sein d'un seul secteur d'éléments importants de la politique commerciale et économique.

L'intégration de la planification des politiques avec les opérations d'évaluation des situations à l'étranger renforcera les capacités du Ministère dans ce domaine tout en donnant aux autorités plus de souplesse pour faire face aux questions d'actualité. Ainsi, on pourra améliorer la prestation de services aux clients du gouvernement qui dépendent de nos conseils en matière de politique et aux clients intéressés du public qui cherchent des renseignements à jour sur les relations internationales et dans certains cas font partie des groupes et personnes

(p. ex. les ONG et les universitaires) qui consultent parfois le Ministère. L'apport de nouveaux analystes du Centre des opérations, qui fera partie de la nouvelle Direction générale de la sécurité et du renseignement, permettra au Ministère de mieux prévoir et affronter les crises, d'où son efficacité et son importance accrues pour les clients, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement.

Q7. Qui fera l'analyse sectorielle dont était chargé le secteur T?

R7. Cette fonction sera désormais axée sur la coordination interministérielle de la promotion du commerce par l'entremise du Plan de promotion pour le commerce international et sur la consultation des clients du secteur privé, grâce à un processus révisé du Comité consultatif du commerce extérieur (CCCE) et des groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE) en ce qui a trait à la promotion du commerce. Les agents du nouveau Secrétariat de la liaison sectorielle feront appel aux connaissances sectorielles d'autres ministères, d'organismes gouvernementaux et de groupes et associations de l'extérieur, comme il conviendra.

Q8. La réorganisation de la Direction de l'analyse extérieure à l'étranger aura-t-elle une incidence sur les rapports de renseignement?

R8. La diffusion de rapports de renseignement aux clients du Ministère se poursuivra; la Direction générale de la sécurité et du renseignement s'en chargera. Grâce à la réorganisation, les relations seront beaucoup plus étroites avec un client essentiel, le Centre des opérations. Les rapports seront maintenus avec d'autres ministères.

Q9. Certains de ces changements ne vont-ils pas à l'encontre de décisions prises il y a deux ans?

R9. Les questions d'actualité qui conditionneront notre politique commerciale pendant les années 1990 exigent une intégration plus étroite de notre politique économique et commerciale. Les changements sont conçus pour mettre davantage l'accent sur notre politique économique et commerciale ainsi que sur la promotion du commerce, tout en assurant leur cohérence, au moment où des négociations commerciales importantes (ALENA, NCM) sont sur le point d'aboutir. Le fait de concentrer la plupart des ressources relatives à la politique commerciale dans le Secteur de la politique commerciale et économique permettra au Ministère de faire face aux problèmes actuels et éventuels dans ce domaine. L'intégration des responsabilités du Plan de promotion pour le commerce international et de celles du CCCE et des GCSCE au sein du Secteur T, étayée par le Secrétariat de la liaison sectorielle, permettra de mieux répondre aux besoins du secteur privé. Le Ministère sera en

meilleure position pour donner avis et conseils à ses clients, dans l'administration, dans le monde des affaires et dans le public.

Q10. La mise en oeuvre de ces mesures signifie-t-elle qu'il n'y aura pas d'autre réorganisation pendant quelques mois?

R10. Le changement et le renouveau sont devenus deux caractéristiques tant du secteur privé que de la fonction publique. Le Ministère n'a pas de plans précis pour l'instant, mais nous vivons tous dans un monde où l'évolution est une réalité quotidienne inéluctable.

